

LE LUXEMBOURG 1960-2010

L'essor du secteur de l'assurance au Luxembourg

Auteur: Laurent Pütz
09 avril 2013

50 ans | STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

Depuis la première loi de réglementation du secteur de l'assurance en 1853 et jusqu'à la deuxième moitié des années 1980, le secteur de l'assurance au Luxembourg est orienté exclusivement vers le marché domestique. Avec la création en 1984 d'un cadre légal pour les entreprises de réassurance et ensuite avec les directives européennes créant le grand marché intérieur de l'assurance, le secteur s'est de plus en plus tourné vers les marchés étrangers. Cette orientation a été couronnée de succès au point que le secteur de l'assurance est devenu aujourd'hui un acteur incontournable de la place financière au Luxembourg.

Un bref regard en arrière

L'étroitesse du marché domestique combinée à la nécessité de mutualiser les risques ont fait du Luxembourg une terre d'accueil pour les sociétés étrangères d'assurance. Jusqu'à la création de quelques sociétés avec du capital luxembourgeois dans les années 1920, le marché est uniquement couvert par des succursales de compagnies étrangères. Le rôle majeur de celles-ci pour le marché domestique diminue toutefois au cours du temps au fur et à mesure que celui-ci prend de l'ampleur. À partir de la fin des années 1980, le nombre de sociétés de droit luxembourgeois dépasse celui des succursales de sociétés étrangères et ce avant tout en raison du développement de la libre prestation de services (LPS). Le nombre de compagnies d'assurance Vie se développe rapidement pour passer d'une douzaine d'unités en 1980 à plus de 50 en 2000. L'assurance Non Vie connaît un développement plus régulier en phase avec la hausse du niveau de vie en général et avec la croissance du parc automobile au Luxembourg. À partir des années 2000, on assiste à une consolidation du secteur au niveau du nombre de compagnies où créations, fusions et retraits d'entreprises se tiennent en équilibre. Toutefois, le marché est toujours dominé par des sociétés constituées avec des capitaux étrangers.

Quant à la réassurance, elle était inexistante au Luxembourg jusqu'en 1984, année de la mise en place d'une législation spécifique aux entreprises de réassurance qui rencontre immédiatement un vif succès. L'activité s'est développée rapidement et fin 1990, plus de 130 entreprises de droit luxembourgeois ont déjà été créées.

Tableau 1 : Nombre de compagnies

	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Assurance directe						
Total	30	38	42	60	93	96
<i>Selon l'activité</i>						
Assurance Vie	-	-	12	25	57	52
Assurance Non Vie	-	-	23	32	32	41
Activité mixte (Vie et Non Vie)	-	-	7	3	4	3
<i>Selon la forme juridique et la nationalité</i>						
Compagnies luxembourgeoises	3	2	11	35	79	80
Succursales de sociétés étrangères	27	36	31	25	14	16
<i>dont : succursales allemandes</i>	-	-	2	6	4	4
<i>succursales belges</i>	8	11	15	11	5	5
<i>succursales françaises</i>	13	16	8	3	2	3
Réassurance						
Compagnies luxembourgeoises	-	-	-	136	264	244

Source : Commissariat aux Assurances

Le marché luxembourgeois

L'activité des compagnies d'assurance au Luxembourg peut être scindée en trois branches différentes : l'assurance Non Vie et l'assurance Vie, communément appelée assurance directe, et la réassurance. Chaque branche a ses caractéristiques propres et connaît des phases de développement différentes en raison de la nature spécifique de l'activité et de l'évolution du cadre réglementaire.

L'assurance Non Vie

Dans les années 1960, le marché Non Vie est essentiellement tourné vers le marché domestique. Les principales branches en termes de primes sont la Responsabilité Civile Automobile (obligatoire depuis 1932), l'assurance Incendie et la Responsabilité Civile Générale. Au début des années 1990 des compagnies, installées au Luxembourg et actives dans la Responsabilité Civile Maritime, opèrent à l'étranger avec un certain succès et les primes y relatives représentent jusqu'à un tiers de l'encaissement total en Non Vie. Au milieu des années 2000, les activités d'assurances transfrontalières se développent davantage du fait de quelques compagnies spécialisées dans la souscription de garanties spécifiques relatives aux branches Dommages aux biens, Responsabilité Civile, Caution et Pertes pécuniaires diverses. De même, des entreprises d'assurances captives directes, nouvellement agréées en 2004/2005 et qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent, renforcent encore davantage la propension des opérations réalisées à l'étranger pour atteindre 67% de l'encaissement en Non Vie en 2010¹.

Tableau 2 : Ventilation des primes émises (en mio EUR)

	1995	2000	2005	2010
Opérations totales	561	837	1 354	2 306
Opérations à l'étranger	210	369	743	1 549
Opérations luxembourgeoises	351	468	611	757
Part des opérations à l'étranger	37%	44%	55%	67%

Source : Commissariat aux Assurances

L'assurance Vie

Depuis le début des années 1980, le montant total des primes émises ne cesse d'augmenter à un rythme soutenu (18% en moyenne annuelle entre 1980 et 1990). Au début des années 1990, l'adoption de deux directives européennes, rapidement transposées dans la législation luxembourgeoise, marque le départ du véritable essor de l'assurance Vie au Luxembourg. La possibilité de commercialiser des produits dans les autres pays de l'Union européenne en libre prestation de service (LPS), c'est-à-dire sans y avoir un établissement stable, donne un coup de fouet à la création d'entreprises luxembourgeoises dont le nombre fait plus que doubler en deux décennies, en passant de 25 (1990) à 52 (2010).

Tableau 3 : Montant des primes émises (en mio EUR)

	1960	1970	1980	1990	1995	2000	2005	2010
Primes encaissées	2	5	22	117	2 668	6 020	9 831	22 385

Source : Commissariat aux Assurances

De nombreux groupes internationaux de renom créent au Luxembourg des filiales spécialisées qui opèrent en LPS sur le marché paneuropéen de l'assurance Vie et les primes encaissées à l'étranger explosent littéralement avec un taux de croissance annuel moyen de 58% entre 1990 et 2000.

Dans la première décennie de 2000, les contrats d'assurance Vie luxembourgeois, en tant que produit d'assurance ou d'épargne, restent attractifs pour une clientèle transfrontalière et aussi pour les clients des banquiers au Luxembourg. La diversité de plus en plus grande des produits offerts, comme par exemple les contrats personnalisés à fonds dédiés, font de l'assurance Vie un des meilleurs outils en matière de transmission ou de gestion patrimoniale. Ainsi l'évolution des primes continue d'être remarquable en passant de 6 milliards d'euros (2000) à 22 milliards (2010).

Le marché domestique n'est pas en reste et progresse bien aussi de 0.35 (2000) à 1.36 milliard d'euros (2010). Sa part dans l'encaissement total reste stable autour de 6%. La clientèle des compagnies luxembourgeoises réside principalement dans les grands pays voisins du Luxembourg (Belgique, Allemagne, France) et l'Italie.

Tableau 4 : Primes par pays d'engagement (en mio EUR)

	1995	2000	2005	2010
Opérations totales	2 668	6 020	9 831	22 385
Opérations à l'étranger	2 508	5 675	9 341	21 021
<i>Belgique</i>	2 081	2 653	3 804	7 640
<i>Italie</i>	227	1 079	1 258	3 125
<i>Allemagne</i>	6	392	449	2 851
<i>France</i>	38	515	1 688	1 490
Opérations luxembourgeoises	160	345	490	1 364
Part des opérations à l'étranger	94%	94%	95%	94%

Source : Commissariat aux Assurances

¹ Rapport annuel 2005 du Commissariat aux Assurances 2005, p. 53.

Un autre fait remarquable est que le secteur de l'assurance Vie traverse la crise bancaire sans grands dommages collatéraux et l'encaissement des primes continue de croître à tous les niveaux. Seul effet sans doute de la crise, la crise de confiance dans les marchés financiers qui s'en suit, résulte en un net regain d'intérêt pour les produits d'assurance Vie dits « classiques », c'est-à-dire avec un taux de rendement garanti, au détriment des produits dits « en unités de compte » où le preneur d'assurance assume le risque de contre-performance.

Tableau 5 : Primes selon le type de produits (en mio EUR)

	1995	2000	2005	2010
Total	2 668	6 020	9 831	22 385
Produits en unités de compte	2 241	5 210	8 133	15 056
part dans le total	84%	87%	83%	67%
Produits classiques	427	810	1 698	7 329
part dans le total	16%	13%	17%	33%

Source : Commissariat aux Assurances

La réassurance

La volonté des autorités luxembourgeoises de favoriser le développement des opérations internationales se concrétisa de la façon la plus manifeste avec la création en 1984 d'un cadre légal pour les entreprises de réassurance. Ce nouveau cadre réglementaire offre un environnement favorable à la création de sociétés de réassurance dites captives. Il s'agit d'entreprises qui appartiennent à des grands groupes et qui assurent principalement des risques très spécifiques des sociétés du groupe. Cette loi a répondu au besoin d'auto-assurance des firmes multinationales et le succès a été immédiatement au rendez-vous : en 1990 déjà, on est passé de 0 à 136 entités pour culminer aujourd'hui autour de 250 entités.

Vu que les captives assurent les risques des sociétés de grands groupes internationaux, les primes encaissées viennent essentiellement de l'étranger (95%) et dépassent allègrement celles du secteur de l'assurance Non Vie avec près de 8 milliards d'euros en 2010.

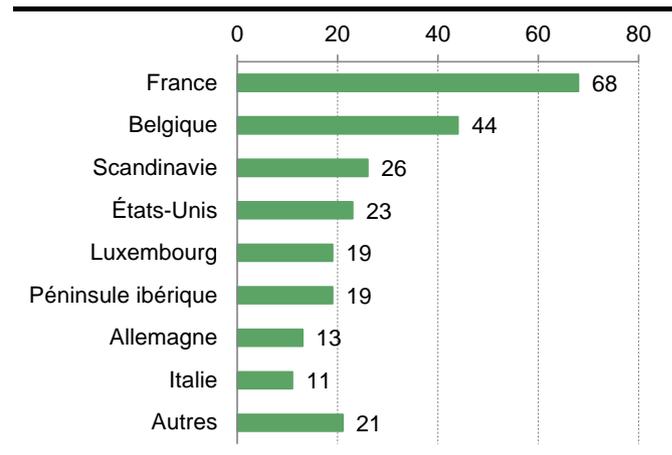
Tableau 6 : Primes émises (en mio EUR)

	1995	2000	2005	2010
Opérations totales	1 956	2 841	3 241	7 900
Opérations à l'étranger	-	2 631	2 826	7 480
Opérations luxembourgeoises	-	210	415	420
Part des opérations à l'étranger	-	93%	87%	95%

Source : Commissariat aux Assurances

L'analyse de la provenance géographique des maison-mères montre clairement la nature internationale de l'activité des captives car elles sont implantées dans un pays autre que celui dans lequel s'exerce l'activité économique sous-jacente. Le Luxembourg est un des premiers domiciles de captives d'assurance et de réassurance au sein de l'Union européenne. Le pays d'origine des société-mères de 46% de toutes les compagnies implantées au Luxembourg est soit la France, soit la Belgique.

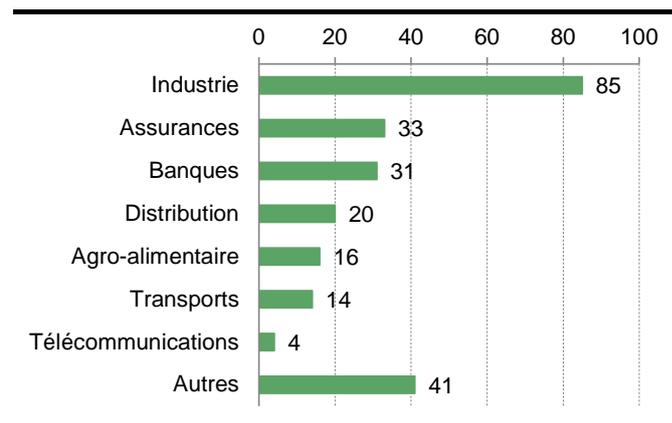
Graphique 1 : Pays d'origine de la maison-mère (2010)



Source : Commissariat aux Assurances

Sur un total de 244 compagnies, les maison-mères proviennent surtout de l'industrie et de la chimie (35%), de la grande distribution (8%), de l'agro-alimentaire (7%) mais aussi du secteur financier, banques et assurances (26%).

Graphique 2 : Secteur d'activité de la maison-mère (2010)



Source : Commissariat aux Assurances

Les assurances dans l'économie luxembourgeoise

Le développement continu des activités d'assurance au cours des deux dernières décennies a fait de l'assurance un des piliers de la place financière.

Rien que par le fait que, toutes branches confondues, plus de 90% des primes sont collectées à l'étranger, on est amené à supposer que le niveau de l'activité au Luxembourg dépende hautement du comportement des économies avoisinantes et que le secteur soit plus déconnecté du PIB que d'autres secteurs plus centrés sur l'économie nationale. Cependant, le constat est que le secteur de l'assurance a connu un développement continu, analogue à celui de la place financière et a pris de l'importance dans l'économie nationale. La part de l'assurance dans la valeur ajoutée du secteur financier est passée de 4.6% en 1995 à 9.8% en 2010 tandis que la part dans l'économie totale a progressé de 1% à 2.6%. Aussi l'emploi situé au Luxembourg a considérablement progressé de 1 240 (1995) à 3 252 (2010).

Tableau 7 : Les assurances dans l'économie luxembourgeoise

	1995	2000	2005	2010
Valeur ajoutée (mio EUR)				
VA à prix courants – secteur assurance	140	370	724	948
Part assurances dans secteur financier	4.6%	7.5%	10.4%	9.8%
Part assurances dans économie totale	1.0%	1.9%	2.7%	2.6%
Emploi				
Emploi total à Luxembourg	1 240	2 170	2 612	3 252
Part assurances dans secteur financier	5.5%	7.1%	7.7%	7.9%
Part assurances dans économie totale	0.6%	0.8%	0.8%	0.9%

Source : Statec, Comptes nationaux, (tableaux E.2304 et E.2309)

En restant dans le secteur de l'assurance, on constate que grâce au succès de ses activités internationales le sous-secteur de l'assurance Vie a dépassé en importance celui de l'assurance Non Vie, que ce soit en termes d'emploi ou de valeur ajoutée.

Tableau 8 : Comparaison des trois sous-secteurs de l'assurance

	Vie		Non Vie		Réass.	
	1995	2010	1995	2010	1995	2010
Nombre de compagnies (hors mixtes)	45	52	33	41	234	244
Emploi total à Luxembourg	350	1 822	849	1 377	19	53
Valeur ajoutée (mio €)	44	556	78	227	18	165
Primes (mio €)	2668	22 385	561	2 306	1 956	7 900
Provisions techniques (mio €)	4835	88 140	1095	2 551	5659	34 902

Source : Commissariat aux Assurances et Statec, Comptes nationaux

Dans un marché domestique limité au regard de la taille du pays, l'assurance luxembourgeoise a cherché son salut dans l'expansion de ses activités hors des frontières. En créant de toutes pièces un secteur de réassurance et en faisant de l'assurance Vie un outil pour des investisseurs internationaux entre autres, les assureurs luxembourgeois ont assuré en quelque sorte le succès de leurs opérations internationales. Le développement de l'assurance au Luxembourg s'inscrit parfaitement dans la lignée du développement du centre financier luxembourgeois des deux dernières décennies.